COLLOQUE HOMMAGE À MICHEL DOUCET

Faculté de droit, Université de Moncton
Le 9 juin 2017

INTRODUCTION

En 1984, Michel Doucet, à cette époque jeune professeur à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, s'est rendu à la University of Cambridge pour s'y voir décerné, un an plus tard, le grade de maîtrise en droit, LL.M. Lors d'une soirée sociale durant son séjour à Cambridge, il a eu l'honneur de rencontrer Lord Denning. Ce dernier, lui adressant la parole le temps d'une courte phrase, lui dit : « *wear silk young man, wear silk* ». Un conseil un peu étrange, mais représentatif de la bourgeoisie britannique de l'époque et de l'avenir réservé à cet étudiant et professeur qui enseignait la common law en français au Canada. Conscient que l'habit ne fait pas le moine, il va sans dire qu'il ne s'est jamais vêtu de soie. Comme nous pourrons le constater, cela ne l'a toutefois pas empêché de connaître une carrière prodigieuse et d'avoir une influence substantielle dans le domaine des droits linguistiques.

Le présent numéro spécial de la *Revue de droit linguistique* contient les textes de la plupart des conférences présentées le 9 juin 2017 au Colloque en l'honneur de Michel Doucet, lequel a eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Ces honneurs sont réservés à d'éminents professeurs en fin de carrière *universitaire*. Il convient de le préciser, puisque quiconque connaît Michel sait que la retraite universitaire signifie seulement qu'il aura plus de temps à consacrer aux conférences qu'il donnera et aux causes qu'il plaidera à titre d'avocat en matière de droits linguistiques.

Comme le lecteur pourra le constater au fil des textes, Michel a exercé divers rôles dans le domaine des droits linguistiques, dont certains sont plutôt méconnus. Citons, à titre d'exemple, son rôle comme élément catalyseur de modifications législatives et son implication dans l'affaire *Chubbs v. Newfoundland and Labrador*, dans laquelle il a obtenu un programme d'instruction financé sur les fonds publics pour les francophones de L'Anse-au-Clair au Labrador, mais offert à Blanc-Sablon par l'entremise d'une entente avec la province du Québec. Nous souhaitons que le présent volume rende à César ce qui est à César et serve de

reconnaissance pour les nombreuses actions que Michel Doucet a posées au cours de son illustre carrière.

Nous souhaitons également remercier le bureau Emond Harnden et le bureau de Juristes Power Law pour leur soutien financier.

Bonne lecture !

Le comité organisateur

M^{e} Michel Bastarache
M^{e} François Larocque
M. Philippe Morin